



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **27**
Nombre de suffrages exprimés : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal le 13 décembre 2023

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST (jusqu'à 19h24), ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES.

Absente :

Christine CABEZAS,
Aurore MARTIN.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **19h55**

Secrétaire : **Maël DIONG**

FINANCES

DL.23.117 – Règlement budgétaire et financier

Christian DUMAS expose :

A compter de l'exercice budgétaire 2024, la collectivité appliquera la nomenclature budgétaire et comptable M57. Cette bascule rend obligatoire l'adoption du règlement budgétaire et financier pour les communes de plus de 3 500 habitants, conformément à l'article 106 de la loi NOTRe du 07 août 2015.

Dans ce cadre, la commune d'Ingré est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune, la gestion pluriannuelle des crédits et l'information des élus.

Après présentation en Commission Générale du 12 décembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

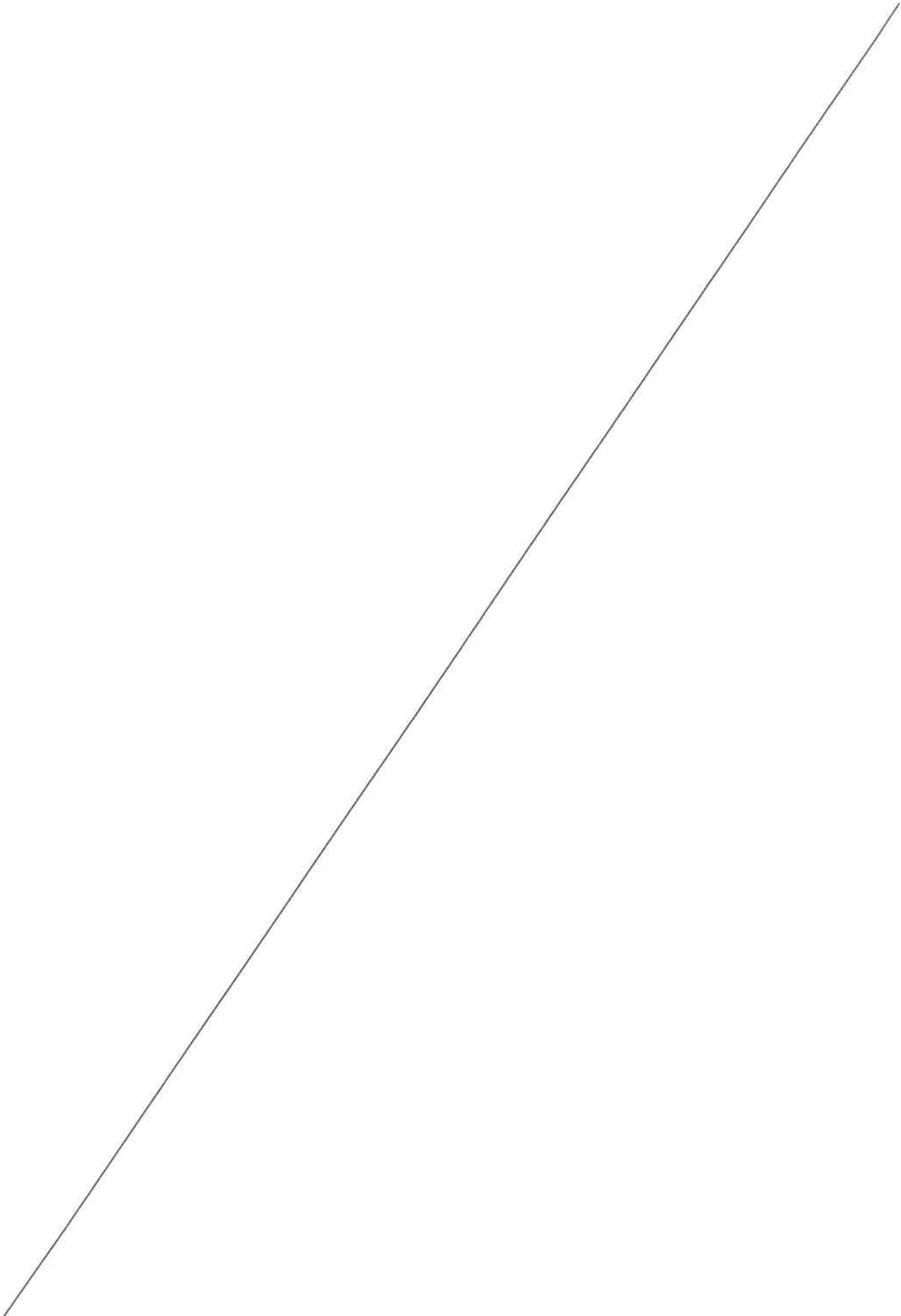
INGRE, le 20 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **21 DEC. 2023**
Notification le : **21 DEC. 2023**

21 DEC. 2023


Maire
Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_117
Objet :	Règlement budgétaire et financier
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :
Identifiant unique :	045-214501694-20231220-DL_23_117-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20231220-DL_23_117-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.117 – FIN - Règlement budgétaire et financier.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20231220-DL_23_117-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	296 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : Annexe 2 - projet Règlement budgétaire et financier.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20231220-DL_23_117-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	928.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à	

10h35min33s

Reçu par le MI le 2023-12-21